

**Conseil économique et social**

Distr. générale
17 mars 1999
Français
Original: anglais

Session de fond de 1999

Genève, 5-30 juillet 1999

Point 12 de l'ordre du jour provisoire*

Organisations non gouvernementales**Rapport du Comité chargé des organisations
non gouvernementales sur la reprise de sa session de 1998**

(New York, 14-18 décembre 1998)

Résumé

Le présent rapport contient deux projets de décision sur lesquels le Conseil économique et social devra se prononcer.

Aux termes du projet de décision I, le Conseil déciderait :

- a) D'accorder le statut consultatif à 85 organisations non gouvernementales qui en avaient fait la demande;
- b) De reclasser deux organisations (statut consultatif spécial) au statut consultatif général.

Aux termes du projet de décision II, le Conseil déciderait d'approuver la participation de deux organisations de populations autochtones aux travaux d'un groupe de travail intersessions à composition non limitée de la Commission des droits de l'homme touchant l'élaboration d'un projet de déclaration sur les droits des peuples autochtones, et dont la création a été autorisée en vertu de la résolution 1995/32.

* E/1999/100.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social	1	3
II. Demandes d'admission au statut consultatif et demandes de reclassement reçues d'organisations non gouvernementales	2-24	5
A. Nouvelles demandes d'admission au statut consultatif reportées de la session de 1998	3-11	5
B. Nouvelles demandes d'admission au statut consultatif	12-18	6
C. Demandes de reclassement reportées de la session de 1998	19-21	7
D. Nouvelles demandes de reclassement	22-24	8
III. Rapports quadriennaux dont le Comité avait décidé de reporter l'examen lors de sa session de 1998	25-26	8
IV. Application de la décision 1996/302 du Conseil	27-28	8
V. Examen des méthodes de travail du Comité : application de la résolution 1996/31 et de la décision 1995/304 du Conseil	29-42	9
A. Examen des rapports spéciaux	30-38	9
B. Vérification de la conformité des organisations avec les dispositions de la résolution 1996/31 du Conseil	39	10
C. Consultation entre le Comité chargé des organisations non gouvernementales et la communauté des organisations non gouvernementales	40	10
D. Évaluation des nouvelles méthodes de travail du Comité	41-42	10
VI. Application de la résolution 1995/32 du Conseil	43-45	11
VII. Organisation des travaux de la session	46-53	12
A. Ouverture et durée de la session	46	12
B. Participation	47-52	12
C. Élection du Bureau	53	12
VIII. Ordre du jour provisoire de la session de 1999 du Comité	54-56	12
IX. Adoption du rapport du Comité sur la reprise de sa session de 1998	57	13
Annexe		
Liste des documents dont le Comité était saisi à la reprise de sa session de 1998		14

I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social

1. Le Comité chargé des organisations non gouvernementales recommande au Conseil économique et social d'adopter les projets de décision suivants :

Projet de décision I

Demandes d'admission au statut consultatif reçues d'organisations non gouvernementales

Le Conseil économique et social décide :

a) D'accorder le statut consultatif aux organisations non gouvernementales ci-après :

Statut consultatif général

Association de la Russie pour les Nations Unies
International Association of Peace Foundations

Statut consultatif spécial

Action Health Incorporated
Afghan Development Association
All India Women's Education Fund Association
Amicale marocaine des handicapés
Asian Centre for Organization Research and Development
Asian Women's Conference Network
Associacao Nacional das Empresarias
Association for the Protection of the Environment
Association of United Families International
Association pour le développement harmonieux de la mère et de l'enfant du Cameroun
Bangladesh Nari Progati Sangha
Bunad Literacy Community Council
Centro de Estudios Sobre la Juventud
Civic Education Project
Commission nationale des femmes travailleuses de Guinée/Confédération nationale des travailleuses de Guinée
Comité des États-Unis pour le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme
Comité international des femmes africaines pour le développement
Comité international de secours
Community Social Welfare Foundation
Conseil national des femmes métisses
Consell nacional de dones de Catalunya (Conseil national des femmes de Catalogne)
Croissant-Rouge algérien
David M. Kennedy Center for International Studies
Fédération des associations des handicapés-moteur
Fédération des femmes et de la planification familiale
Fédération générale des femmes iraqiennes

General Federation of Jordanian Women
Federation of Muslim Women's Associations in Nigeria
Confédération générale italienne du travail
Globe international
Globe Japon
Globetree
Groupement d'appui aux initiatives économiques des femmes
Indian Association of Parliamentarians on Population and Development
Indian Muslim Federation (UK) Initiatives: Women in Development
Institut Thakur Hari Prasad de recherche théorique et pratique pour la réadaptation des handicapés mentaux
International Family Therapy Association
International Jurists Organization-Asia
Juridical Commission for Auto-Development of First Andean Peoples
Karnataka Manava Vikas Sangha
Korean Institute for Women and Politics
Life Education Center
Mbutu Agriculture Society
National Alliance of Women's Organizations
National Council of Women of the United States, Inc.
National Union of Ghana Students
National Women's Political Caucus
Network Women in Development Europe
Nigerian Centre for Research and Documentation
Nigerian Environmental Society
Northern Ireland Women's European Platform
Norwegian Federation of Organizations of Disabled People
Pacific Rim Institute for Development and Education
Pan Pacific and South East Asia Women's Association of Thailand
People's Forum 2001, Japan
Programme de coordination pour la santé intégrée
Religious Consultation on Population, Reproductive Health and Ethics
Research, Action and Information Network for the Bodily Integrity of Women
Salubrité, propreté, hygiène et techniques d'assainissement
Samuhik Abhiyan
Service and Research Foundation of Asia on Family and Culture
Shimin Gaikou Centre
Société roumaine indépendante pour les droits de l'homme
Society for the Protection of Unborn Children
S.O.S. Femmes en détresse
South Asia Human Rights Documentation Centre
Stree Mukti Sanghatana
Struggle for Change
Sudan National Committee on Harmful Traditional Practices
Union des femmes de Russie
Union interafricaine des droits de l'homme
Union nationale des femmes marocaines
Widows and Orphans Welfare Society of Kenya
Women Justice Programme
Women's Action Group
Women's Commissions Research and Education Fund

Women's Coordinating Committee for Gulf and Arabian Peninsula
 Women's Sports Foundation
 Worldwide Organization for Women

Liste

ALAF-Association latino-américaine des chemins de fer
 The Park Ridge Center
 Rural Institute of Medical Sciences

b) De reclasser les deux organisations suivantes (statut consultatif spécial) au statut consultatif général :

Caritas Internationalis (Confédération internationale d'organismes catholiques d'action charitable et sociale)
 Union mondiale des aveugles

Projet de décision II

Demandes d'admission reçues d'organisations de populations autochtones nondotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social touchant la participation aux travaux d'un groupe de travail intersessions à composition non limitée de la Commission des droits de l'homme chargé d'élaborer un projet de déclaration sur les droits des populations autochtones

Le Conseil économique et social décide d'approuver la participation aux travaux d'un groupe de travail intersessions à composition non limitée de la Commission des droits de l'homme dont la création a été autorisée par la résolution 1995/32 du Conseil des deux organisations de populations autochtones ci-après :

Inter-Peoples Exchange, Inc.
 International Indigenous Working Group Human Rights and Justice

II. Demandes d'admission au statut consultatif et demandes de reclassement reçues d'organisations non gouvernementales

2. Le Comité a examiné le point 3 de l'ordre du jour de sa 678e à sa 684e séance, ainsi qu'à ses 686e et 687e séances, du 14 au 18 décembre 1998. Il était saisi d'un mémorandum du Secrétaire général contenant les nouvelles demandes d'admission au statut consultatif reçues d'organisations non gouvernementales (E/C.2/1998/R.2 et Add.1, 2, 4, 5, 7, 9, 10, 12 et 16 à 27).

A. Nouvelles demandes d'admission au statut consultatif reportées de la session de 1998

3. À sa 676e séance, le 26 juin 1998, le Comité avait décidé de reporter à la reprise de sa session de 1998 les nouvelles demandes ci-après d'admission au statut consultatif :

Action Health Incorporated
 Association for the Protection of the Environment

Comité international de secours
Community Social Welfare Foundation
Consell nacional de dones de Catalunya (Conseil national des femmes de Catalogne)
European Fertilizer Manufacturers Association
Human Rights Alliance
International Federation of Inspection Agencies, Ltd.
International Group of P & I Clubs
Israel Women's Network
South Asia Human Rights Documentation Centre
Union interafricaine des droits de l'homme
Women Justice Programme
Women's Exchange Programme International

4. À sa 678e séance, le 14 décembre 1998, la Commission a décidé de recommander au Conseil économique et social d'accorder le statut consultatif spécial aux organisations suivantes :

Action Health Incorporated
Association for the Protection of the Environment
Comité international de secours
Community Social Welfare Foundation

5. À sa 679e séance, le 14 décembre, le Comité a décidé de recommander au Conseil d'accorder le statut consultatif spécial au Women Justice Programme.

6. À la même séance, le Comité a pris note d'une communication de la Human Rights Alliance demandant de reporter sa demande d'admission à la session de 1999 du Comité.

7. À sa 680e séance, le 15 décembre, le Comité a décidé de recommander au Conseil d'accorder le statut consultatif spécial au Consell nacional de dones de Catalunya (Conseil national des femmes de Catalogne).

8. À sa 684e séance, le 17 décembre, le Comité a décidé de recommander au Conseil d'accorder le statut consultatif spécial à l'Union interafricaine des droits de l'homme.

9. À sa 686e séance, le 18 décembre, le Comité a décidé de recommander au Conseil d'accorder le statut consultatif spécial au South Asia Human Rights Documentation Centre.

10. À la même séance également, le Comité a décidé de reporter les demandes d'admission du Israel Women's Network et du Women's Exchange Programme International à sa session de 1999 dans l'attente des renseignements supplémentaires demandés par le Comité.

11. À sa 687e séance, le 18 décembre, le Comité a décidé de reporter à sa session de 1999 les demandes d'admission de la European Fertilizer Manufacturers Association, l'International Federation of Inspection Agencies, Ltd. et l'International Group of P & I Clubs, en attendant la poursuite du débat sur la question de savoir si ces organisations répondent à la définition d'une organisation gouvernementales énoncée dans la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

B. Nouvelles demandes d'admission au statut consultatif

12. À sa 682e séance, le 16 décembre 1998, le Comité a décidé de recommander au Conseil d'accorder le statut consultatif spécial à la Fédération générale des femmes iraqiennes. La représentante des États-Unis d'Amérique a déclaré que sa délégation ne souhaitait pas

s'associer à cette décision étant donné qu'elle n'était pas convaincue que cette organisation était indépendante du Gouvernement iraquien.

13. À sa 683e séance, le 16 décembre, le Comité a pris note d'une communication de la Fundacion Colosio A. C. qui souhaitait que l'examen de sa demande d'admission soit reporté à la session de 1999 du Comité.

14. À sa 686e séance, le 18 décembre, la représentante des États-Unis a demandé un vote sur la proposition visant à recommander d'accorder le statut consultatif spécial au Centro de Estudios Sobre la Juventud, les États-Unis n'étant pas convaincus que cette organisation était indépendante du Gouvernement cubain. La proposition a été adoptée par 13 voix contre une, sans abstention, à la suite d'un vote par appel nominal. Les voix se sont réparties comme suit :

Pour :

Chili, Chine, Costa Rica, Cuba, Fédération de Russie, Grèce, Inde, Indonésie, Irlande, Philippines, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Soudan, Tunisie.

Contre :

États-Unis d'Amérique.

15. Avant le vote, le représentant de Cuba a fait une déclaration.

16. À la même séance, le Comité a décidé de recommander au Conseil d'accorder le statut consultatif général à l'Association de la Russie pour les Nations Unies, organisation nationale, du fait essentiellement de ses activités très étendues. La représentante des États-Unis a déclaré que sa délégation ne s'opposerait pas au consensus, mais qu'elle avait néanmoins de sérieuses réserves quant à la décision du Comité de recommander d'accorder à cette organisation un statut consultatif général sur la base des directives énoncées dans la résolution 1996/31 du Conseil.

17. À sa 687e séance, le 18 décembre, le Comité a décidé, dans l'attente de plus de précisions, de poursuivre à sa session de 1999 l'examen des demandes d'admission au statut consultatif des organisations suivantes :

Association nationale de soutien aux enfants en difficulté et en institution (ANSEDI)
 Conseil des droits de l'homme et des libertés
 Europe 2000
 Foundation Projekta for Women and Development Services (Stichting Projekta)
 International Women Judges Foundation (IWJF)
 Local Government International Bureau

18. Le Comité a recommandé que le Conseil économique et social accorde le statut consultatif à 84 organisations non gouvernementales (voir sect. I, projet de décision I).

C. Demandes de reclassement reportées de la session de 1998

19. À sa 664e séance, le 28 mai 1998, le Comité a examiné une demande de reclassement au statut consultatif spécial de International PEN, organisation inscrite sur la liste, et a décidé de poursuivre l'examen ultérieur de la demande de cette organisation à la deuxième partie de sa session de juin 1998, une délégation ayant demandé davantage de temps pour étudier les informations fournies par l'organisation.

20. À sa 677e séance, le 1er juillet 1998, le Comité a décidé de reporter l'examen de cette demande à la reprise de sa session de 1998.

21. À sa 686e séance, le 18 décembre 1998, le Comité a décidé de nouveau de reporter l'examen de cette demande à sa session de 1999, une délégation ayant de nouvelles questions à poser à l'organisation et n'étant pas encore prête à prendre une décision.

D. Nouvelles demandes de reclassement

22. Le Comité a décidé de recommander au Conseil économique et social de reclasser au statut consultatif général les deux organisations ci-après dotées du statut consultatif spécial :

Caritas Internationalis (Confédération internationale d'organismes catholiques d'action charitable et sociale)

Union mondiale des aveugles

23. À sa 687e séance, le 18 décembre 1998, le Comité a examiné une demande de reclassement au statut consultatif général de l'International Council of Environmental Law, organisation dotée du statut consultatif spécial. Le Comité a décidé de reporter à sa session de 1999 l'examen de cette demande, dans l'attente d'un complément d'information de la part de l'organisation.

24. À la même séance, le Comité était saisi d'une demande de reclassement au statut consultatif spécial de l'Alliance mondiale des églises réformées, organisation dont le nom figure sur la liste, et a décidé de reporter aussi à sa session de 1999 l'examen de cette demande, dans l'attente d'un complément d'information de la part de l'organisation.

III. Rapports quadriennaux dont le Comité avait décidé de reporter l'examen lors de sa session de 1998

25. À la reprise de sa session de 1997, le Comité a décidé de reporter à sa session de 1998 l'examen des rapports quadriennaux de la Fédération internationale islamique d'organisations d'étudiants et de l'Assistance mutuelle des entreprises pétrolières gouvernementales latino-américaines (ARPEL). À sa 664e séance, le 28 mai, le Comité, constatant que ces organisations n'avaient encore fourni ni l'une ni l'autre les éclaircissements demandés, a décidé de reporter à la deuxième partie de sa session de 1998, en juin, l'examen de leurs rapports. À sa 677e séance, le 1er juillet 1998, le Comité a décidé une fois encore de reporter l'examen des rapports de ces deux organisations.

26. À sa 687e séance, le 18 décembre 1998, le Comité a décidé de reporter à sa session de 1999 l'examen des rapports de la Fédération internationale islamique d'organisations d'étudiants et de l'Assistance mutuelle des entreprises pétrolières gouvernementales latino-américaines (connues à présent sous le nom d'Association régionale des entreprises pétrolières et gazières d'Amérique latine et des Caraïbes).

IV. Application de la décision 1996/302 du Conseil

27. Le Comité a examiné le point 5 de l'ordre du jour à sa 687e séance, le 18 décembre 1998. Il était saisi d'un document officiel contenant les demandes émanant d'organisations gouvernementales inscrites sur la liste aux fins des travaux de la Commission de développement durable, qui souhaitaient étendre leur participation à d'autres domaines d'activités du Conseil économique et social.

28. À la même séance, le Comité a décidé de reporter à sa session de 1999 l'examen des demandes émanant du Green Field Club of Ghana et du Council for Human Ecology-Kenya.

V. Examen des méthodes de travail du Comité : application de la résolution 1996/31 et de la décision 1995/304 du Conseil

29. Le Comité a examiné le point 6 de son ordre du jour à ses 678e, 685e et 687e séances les 14, 17 et 18 décembre 1998.

A. Examen des rapports spéciaux

30. À sa 677e séance, le 1er juillet 1998, le Comité a décidé de poursuivre à une date ultérieure l'examen du rapport spécial présenté par Liberation touchant son accréditation d'un individu ayant un passé criminel durant la quarante-neuvième session de la Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités et durant la cinquante-troisième session de la Commission des droits de l'homme.

31. À sa 679e séance, le 14 décembre 1998, le Comité a pris note des renseignements complémentaires fournis par l'organisation. Le représentant de l'organisation présent à cette séance a également présenté ses excuses au Comité et l'a assuré que son organisation (Liberation) appliquait désormais des mesures plus strictes pour éviter qu'un tel incident ne se reproduise.

32. À sa 687e séance, le 18 décembre, le représentant de l'Inde a déclaré que sa délégation avait pris note des excuses présentées par Liberation ainsi que des assurances qu'elle avait fournies. Par ailleurs, même si en l'espèce l'incident était imputable à un individu qui avait trompé l'organisation Liberation, il tenait néanmoins à avertir l'organisation que, si un tel incident venait à se reproduire, le Comité prendrait des mesures plus sévères à son encontre.

33. À sa 676e séance, le 26 juin 1998, le Comité était saisi d'une lettre émanant du Gouvernement de la République islamique d'Iran concernant l'accréditation par quatre organisations dotées du statut consultatif auprès du Conseil d'individus appartenant à un groupe terroriste en vue de leur participation aux travaux de la cinquante-quatrième session de la Commission des droits de l'homme. À la même séance, le Comité a décidé que ces quatre organisations (Confédération mondiale du Travail; Pax Christi International, mouvement de paix catholique; Fédération internationale des femmes des carrières juridiques; et Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples) devraient chacune présenter un rapport spécial.

34. À sa 685e séance, le 17 décembre, le Comité était saisi des rapports spéciaux présentés par les quatre organisations mentionnées ci-dessus (voir E/C.2/1998/2); après les avoir examinés, il a pris note des rapports des deux organisations suivantes : Pax Christi International, mouvement de paix catholique; et Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples. L'observateur de la République islamique d'Iran a déclaré que sa délégation n'était pas satisfaite des rapports fournis par les deux autres organisations, à savoir la Confédération mondiale du Travail et la Fédération internationale des femmes des carrières juridiques, et a demandé la suspension du statut consultatif de ces deux organisations. Certaines délégations ont déclaré qu'elles souhaiteraient obtenir un complément d'information à ce sujet et qu'il serait bon que des représentants des organisations visées soient présents à la session de 1999 du Comité pour répondre aux questions.

35. À sa 638e séance, le 13 janvier 1998, le Comité a décidé de demander à l'Agence internationale pour l'industrialisation rurale de lui présenter à sa session de 1998 un rapport spécial sur certaines de ses activités.

36. À sa 685e séance, le 17 décembre, le Comité a noté que l'Organisation n'avait pas présenté de rapport et que les nombreuses tentatives pour se mettre en contact avec elle étaient restées vaines. Le Comité a décidé de recommander que le Conseil économique et social procède à la suspension du statut consultatif de l'Agence internationale pour l'industrialisation rurale en application du paragraphe 57 de la résolution 1996/31 du Conseil.

37. À sa 665e séance, le 29 mai, le Comité était saisi d'une lettre adressée à son président par le Gouvernement colombien qui l'informait que deux organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil, à savoir le Mouvement indien «Tupaj Amaro» et la Fédération mondiale de la jeunesse démocratique, avaient accrédité des membres appartenant à un groupe révolutionnaire armé en Colombie en vue de leur participation à la cinquante-quatrième session de la Commission des droits de l'homme. À la même séance, le Comité a décidé que le Gouvernement colombien et le Président de la Commission des droits de l'homme devraient fournir des informations plus précises à ce sujet.

38. À sa 685e séance, le 17 décembre, le Comité a décidé de demander au Mouvement indien «Tupaj Amaro» et à la Fédération mondiale de la jeunesse démocratique de présenter des rapports spéciaux à sa session de 1999. Le Comité a par ailleurs demandé à son secrétariat d'inviter des représentants des organisations à sa session de 1999.

B. Vérification de la conformité des organisations avec les dispositions de la résolution 1996/31 du Conseil

39. Bien que cette question ne soit pas officiellement inscrite à son ordre du jour, le Comité, à sa session ordinaire aussi bien que lors de la reprise de sa session de 1998, a souligné qu'il fallait se pencher sur le cas de certaines organisations qui ne répondaient pas strictement à la définition de l'organisation non gouvernementale énoncée dans la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

C. Consultation entre le Comité chargé des organisations non gouvernementales et la communauté des organisations non gouvernementales

40. Le Comité était saisi du résumé établi par le Président à l'issue des consultations officieuses tenues entre le Comité et la communauté des organisations non gouvernementales sur les deux questions suivantes : accréditation et code de conduite. Un certain nombre de délégations ont déclaré avoir besoin de plus de temps pour l'étudier. Le Comité a donc décidé de poursuivre la discussion à ce sujet lors de sa prochaine session en 1999.

D. Évaluation des nouvelles méthodes de travail du Comité

41. Les directives visant à améliorer les méthodes de travail du Comité chargé des organisations non gouvernementales, adoptées à la reprise de sa session en 1997, ont été appliquées aussi bien par le Comité que par son secrétariat tout au long de l'année. On a reconnu que la nouvelle approche avait grandement facilité les travaux du Comité encore

qu'elle ait considérablement accru la charge de travail de la Section des organisations non gouvernementales du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, avant et pendant les réunions du Comité. En outre, on a appelé l'attention du Comité sur le fait que les fonctions et les responsabilités de la Section des organisations non gouvernementales ne cessaient de se multiplier du fait qu'elle devait faire face au nombre toujours croissant de demandes de statut consultatif et aux diverses autres demandes plus techniques émanant d'une communauté d'organisations non gouvernementales plus large et plus active. En outre, d'autres sections du Département faisaient de plus en plus appel au concours de la Section des organisations non gouvernementales pour des activités liées à ces organisations, en particulier aux préparatifs et au suivi des réunions intergouvernementales. De plus, pour répondre au souci prépondérant de tenir la communauté des organisations non gouvernementales parfaitement informées et de l'inciter à prendre part aux diverses activités du Conseil en particulier et de l'Organisation des Nations Unies en général, la Section des ONG s'est efforcée d'organiser tout au long de l'année une série de séances d'information et d'ateliers visant à informer les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif et à maximiser leur contribution.

42. Compte tenu de ce qui précède et bien que le Comité n'ait pas eu le temps à la présente session d'examiner la question de la fourniture continue des services de secrétariat voulus, il a été proposé que la question du renforcement de la Section des organisations non gouvernementales du Département des affaires économiques et sociales reste inscrite à l'ordre du jour.

VI. Application de la résolution 1995/32 du Conseil

43. À sa 687^e séance, le 18 décembre, le Comité, conformément à la résolution 1995/32 du Conseil, a examiné les demandes émanant d'organisations de populations autochtones non dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social qui souhaitaient participer aux travaux du Groupe de travail intersessions à composition non limitée de la Commission des droits de l'homme établi par le Conseil et chargé d'élaborer un projet de déclaration sur les droits des populations autochtones.

44. À la même séance, le Comité a décidé de recommander que le Conseil économique et social autorise deux organisations de populations autochtones non dotées du statut consultatif auprès du Conseil à participer aux travaux du Groupe de travail (voir sect. I, projet de décision II).

45. À la même séance également, le Comité a décidé de reporter à sa session de 1999 l'examen de la demande émanant de l'organisation Naticoke Native Americans, United Maw-shak Nation of Moors, pour lui permettre de vérifier s'il s'agit bien d'une organisation de population autochtone, telle que définie par la résolution 1995/32 du Conseil économique et social.

VII. Organisation des travaux de la session

A. Ouverture et durée de la session

46. La reprise de la session de 1998 du Comité chargé des organisations non gouvernementales a eu lieu du 14 au 18 décembre 1998. Le Comité a tenu 10 séances (678e à 687e).

B. Participation

47. Les représentants des États membres suivants du Comité ont participé à la session : Bulgarie, Chili, Chine, Costa Rica, Cuba, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Grèce, Inde, Indonésie, Irlande, Paraguay, Philippines, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Soudan et Tunisie.

48. Les États Membres ci-après étaient représentés par des observateurs : Algérie, Azerbaïdjan, Brésil, Canada, Colombie, Égypte, Iran (République islamique d'), Iraq, Liban, Maroc, Mexique, Pakistan, République arabe syrienne, Turquie, Ukraine, Venezuela et Yémen.

49. L'État non membre suivant était représenté par un observateur : Saint-Siège.

50. L'entité ci-après ayant reçu une invitation permanente à prendre part en tant qu'observateur aux sessions et aux travaux de l'Assemblée générale et dotée d'une mission permanente d'observation au Siègne était représentée par un observateur : Palestine.

51. Les institutions spécialisées ci-après étaient représentées : Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

52. L'organisation non gouvernementale ci-après dotée du statut consultatif général auprès du Conseil économique et social était représentée par un observateur : Chambre internationale du commerce.

C. Élection du Bureau

53. À la 678e séance, le 14 décembre, le Comité a élu, par acclamation, Joyce Duffy (Irlande) Vice-Présidente et Rapporteur en remplacement de Sean MacDonald (Irlande), qui avait démissionné.

VIII. Ordre du jour provisoire de la session de 1999 du Comité

54. Le Comité a examiné le point 9 de son ordre du jour à sa 687e séance, le 18 décembre 1998. Il était saisi du projet d'ordre du jour provisoire de sa session de 1999 (E/C.2/1998/L.3).

55. À la même séance, le représentant de Cuba a fait une déclaration.

56. À la même séance également, le Comité a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa session de 1999, tel qu'il avait été modifié oralement au cours des débats, qui devait être soumis au Conseil économique et social¹.

IX. Adoption du rapport du Comité sur la reprise de sa session de 1998

57. À sa 687^e séance, le 18 décembre 1998, le Comité a adopté le projet de rapport contenu dans un document officieux et a autorisé le Rapporteur à en achever la mise au point, en consultation avec les membres du Comité, selon que de besoin.

¹ À sa session d'organisation pour 1999, le Conseil a approuvé l'ordre du jour provisoire de la session de 1999 du Comité par sa décision 1999/205.

Annexe**Liste des documents dont le Comité était saisi à la reprise de sa session de 1998**

<i>Cote</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre ou description</i>
E/C.2/1998/R.2 et Add.1, 2, 4, 5, 7, 9, 10, 12, 16 à 27	3 b)	Mémoire du Secrétaire général sur les nouvelles demandes d'admission au statut consultatif
E/C.2/1998/2	6	Note du Secrétaire général intitulée «Rapports spéciaux»
E/C.2/1998/L.3	9	Ordre du jour provisoire de la session de 1999 du Comité chargé des organisations non gouvernementales